

Installations classées pour la protection de l'environnement
COMMUNES DE BELLEGARDE - BEAUCAIRE
FOURQUES - SAINT GILLES – VAUVERT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 2 octobre 2012, une enquête publique est ouverte, comme suite à la demande d'autorisation (en régularisation), présentée par la SA TERRALYS, dont le siège social est fixé 38, avenue Jean Jaurès – 78440 GARGENVILLE, en vue d'être autorisée à exploiter une plateforme de compostage de boues de stations d'épuration et autres déchets organiques en mélange avec des produits structurants, située sur le territoire de la commune de BELLEGARDE (30127), route de Saint Gilles, lieu-dit « Pichegu », parcelles n°619p et 620p – Section E. La présente demande comprend également un plan d'épandage du compost produit avec une extension des surfaces d'épandage. La périmètre d'épandage caractérisé dans le dossier s'élève à environ 2.251ha . Cet épandage est réalisé sur le territoire des communes de BELLEGARDE - BEAUCAIRE - FOURQUES - SAINT GILLES et VAUVERT (Les parcelles retenues pour l'épandage du compost, sont précisées au sein du dossier de demande d'autorisation, objet de la présente enquête).

Cette installation est classée sous les rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

2780-1-a: Installation de traitement aérobic par compostage ou stabilisation biologique de déchets non dangereux, constitués de matière végétale brute, d'effluents d'élevage, de matières stercoraires, la quantité de matières traitées étant de 50 t/j (18 250 t/365)

2780-2-a: Installation de traitement aérobic par compostage ou stabilisation biologique de déchets non dangereux constitués de la fraction fermentescible de déchets triés à la source ou sur site, de boues de station d'épuration des eaux urbaines, de papeteries, d'industries agroalimentaires, seuls ou en mélange avec des déchets admis dans une installation relevant de la rubrique 2780-1, la quantité de matières traitées étant de 82,2 t/j (30 000 t/365)

1532-2°: Dépôt de bois sec ou de matériaux combustibles analogues, le volume susceptible d'être stocké étant de 1 990 m³

2171: Dépôt de fumiers, engrais et supports de culture, renfermant des matières organiques, d'un volume de 6 000 m³

2260-2-b (déjà visé au 2780-1et 2): Broyage, criblage, déchiquetage, trituration, tamisage, mélange de substances végétales et de tous produits organiques naturels, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation, étant de 260 kW

Pendant une période d'au moins 30 jours, du Lundi 5 novembre 2012 au vendredi 7 décembre 2012 inclus la demande comportant notamment une évaluation environnementale, une étude d'impact ainsi que les pièces annexées et l'avis de l'autorité environnementale, resteront déposés en Mairies

de BELLEGARDE - BEAUCAIRE - FOURQUES - SAINT GILLES et VAUVERT, pour être tenues à la disposition du public, sauf les jours fériés, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces Mairies. Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur un registre d'enquête ouvert à cet effet dans chacune des Mairies susvisées, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit en Mairies de BELLEGARDE - BEAUCAIRE - FOURQUES - SAINT GILLES ou VAUVERT, seront annexées au registre de la commune destinataire.

M. Jean BREUIL, Cadre scientifique retraité, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire par le Vice Président du Tribunal Administratif de NIMES, (Suppléant M. Jean-Claude BLANC, Ingénieur en agriculture, Expert agricole et foncier, Expert près la Cour d'Appel de NIMES), recevra personnellement les intéressés:

à la Mairie de BELLEGARDE les:

Lundi 5 novembre 2012 de 9h00 à 12h00

Jeudi 29 novembre 2012 de 14h00 à 17h00

Vendredi 7 décembre 2012 de 9h00 à 12h00

à la Mairie de BEAUCAIRE le:

Mardi 13 novembre 2012 de 14h00 à 17h00

à la Mairie de FOURQUES le:

Samedi 17 novembre 2012 de 9h00 à 12h00

à la Mairie de VAUVERT le:

Mercredi 21 novembre 2012 de 14h00 à 17h00

à la Mairie de SAINT GILLES le:

Lundi 3 décembre 2012 de 9h00 à 12h00

Le présent avis sera affiché en Mairies de BELLEGARDE - BEAUCAIRE - FOURQUES - SAINT GILLES - GARONS et VAUVERT.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance pendant une durée d'un an, en Mairies de BELLEGARDE - BEAUCAIRE - FOURQUES - SAINT GILLES - VAUVERT et à la préfecture du Gard - Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau des procédures environnementales, du dossier, du mémoire en réponse du demandeur, ainsi que des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard : www.gard.gouv.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau des procédures environnementales de la préfecture du Gard, dès la publication de cet arrêté.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.